

Corrigé offert par SES réussite

Document à usage pédagogique – ne pas diffuser

Première partie – Sujet 7

Question 1. Montrez qu'une entreprise est un lieu de relations sociales entre différentes parties prenantes.

Une entreprise est une organisation productive qui combine du travail, du capital et des consommations intermédiaires afin de produire des biens ou des services destinés à être vendus sur un marché.

Elle est aussi un lieu de relations sociales, car plusieurs acteurs y interagissent. Les salariés, les employeurs, les dirigeants, les actionnaires, les représentants du personnel ou encore les syndicats participent à la vie de l'entreprise. Ces acteurs sont des parties prenantes, c'est-à-dire des individus ou des groupes concernés par les décisions et le fonctionnement de l'entreprise.

Ces relations peuvent être des relations de coopération, par exemple lorsque les salariés et les dirigeants travaillent ensemble pour produire efficacement. Mais elles peuvent aussi être des relations de conflit, car les intérêts ne sont pas toujours les mêmes : les salariés peuvent souhaiter de meilleurs salaires ou de meilleures conditions de travail tandis que les employeurs peuvent chercher à limiter les coûts de production.

Ainsi, l'entreprise n'est pas seulement un lieu de production : c'est aussi un espace de relations sociales entre différentes parties prenantes.

Question 2. À l'aide des données du document, présentez la spécificité des entreprises de 10 à 49 salariés en matière de négociations collectives.

Les entreprises de 10 à 49 salariés se caractérisent par une faible ouverture des négociations collectives.

En effet, ces petites entreprises organisent beaucoup moins souvent de négociations collectives que les grandes entreprises. Elles disposent généralement de moins de représentants syndicaux et les relations professionnelles y sont souvent moins institutionnalisées.

Par exemple, le document montre qu'environ 5 % des entreprises de 10 à 49 salariés ont négocié au moins une fois en 2016 contre environ 95 % des entreprises de 500 salariés ou plus.

On peut calculer un écart :

$$95 - 5 = 90 \text{ points}$$

Les grandes entreprises ouvrent donc beaucoup plus souvent des négociations collectives.

Cependant, lorsqu'elles négocient, les entreprises de 10 à 49 salariés signent assez souvent un accord : environ 70 % des entreprises ayant négocié ont signé un accord.

Question 3. À l'aide des données du document, montrez qu'il existe une relation entre la taille des entreprises et l'ouverture de négociations collectives.

Le document montre que plus la taille de l'entreprise augmente, plus l'ouverture de négociations collectives est fréquente.

En effet, environ 5 % des entreprises de 10 à 49 salariés ont négocié au moins une fois en 2016, contre environ 35 % des entreprises de 50 à 99 salariés, environ 60 % des entreprises de 100 à 199 salariés, environ 75 % des entreprises de 200 à 499 salariés et environ 95 % des entreprises de 500 salariés ou plus.

On peut calculer l'évolution entre les entreprises de 50 à 99 salariés et celles de 100 à 199 salariés :

$$60 - 35 = 25 \text{ points}$$

La proportion d'entreprises ouvrant des négociations collectives augmente donc de 25 points entre ces deux catégories d'entreprises.

On observe ainsi une relation positive entre la taille de l'entreprise et l'ouverture de négociations collectives : plus une entreprise est grande, plus elle négocie.